

PARTENARIATS DE LONGUE DURÉE



DÉBATS: LE TEMPS D'UN PROJET OU LE TEMPS D'UNE VIE?

ÉCHANGES ET LEÇONS AUTOUR D'EXPÉRIENCES NORD/SUD
PAROLES DE LA JOURNÉE
DU 29.02.20 À GENÈVE

INTRODUCTION

Depuis ses débuts en 1977, le GRAD a tissé des relations directes avec des leaders paysans puis avec des organisations rurales d'Afrique de l'Ouest. Depuis 1986, des entretiens en tête à tête avec des centaines de paysans sont enregistrés et en partie exploités. Ces dernières années, à la suite de la publication du livre « Dieu n'est pas paysan » de Mamadou CISSOKHO, plusieurs responsables nous ont interpellés pour que nous publions leurs expériences. Trois nouveaux livres sont désormais disponibles, ceux de Baganda SAKHO, de Demba KEITA et de l'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM), dont le secrétaire général est Ndiakhaté FALL.

En parallèle, le GRAD a effectué une étude de cinq « Partenariats-de-longue-durée » vécus -depuis le début des années 1980- par cinq de ses partenaires (les trois cités ci-avant, un togolais et une burkinabé) et une étude des partenariats du GRAD lui-même, ceux partagés avec ses interlocuteurs africains et ceux conclus avec des organismes d'aide.


En organisant cette journée nous souhaitons:

- partager ces expériences avec un public intéressé à découvrir l'histoire de relations entre des organisations paysannes (OP) du Sud et des ONG du Nord;
- faire connaître l'évolution du partenariat-longue-durée, confronté aux évolutions du système de l'aide internationale;
- exposer nos analyses et nos outils à la critique des participants.

1 LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS ÉVOQUÉS ET LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTENARIATS DE LONGUE DURÉE (PLD)

La durée des différents partenariats varie entre une seule année (Ex.: UE et APRAN) et plus de trente années (Ex.: GRAD et APRAN ou UGPM; Coopération décentralisée entre Montrevel et Koar). Leur nombre sur la période 1977-2017 varie entre six (Koar), huit (Apran) et douze (UGPM).

Entre les divers cas, le PLD de beaucoup le plus durable est celui de la coopération décentralisée: 31 années entre Koar et Montrevel. Mais quel sort sera le sien à l'issue des élections municipales de cette année 2020?

 **DEMBA KEITA (Député, SG de l'APRAN, Ziguinchor, S):** Un PLD demande plusieurs choses: partager une même vision, se mettre d'accord sur des principes et des modes de collaboration, construire une confiance mutuelle et vivre dans la solidarité, s'engager dans un même combat. Quel combat? Celui de la défense des intérêts des organisations paysannes face aux États et face au marché international.



DANIELE FINO (Consultant): Le PLD repose sur la qualité des relations entre des personnes. Le facteur humain y tient donc une place essentielle. Je ne pense pas qu'il faille opposer le PLD avec la courte durée, les deux formes sont complémentaires. Dans un PLD, une vision partagée, de la réciprocité, de la coresponsabilité sont caractéristiques d'une approche visant à « changer le monde », mais, selon les circonstances, on peut s'ouvrir à de nouveaux partenariats ou opportunités.



ISABELLE LEJEUNE (Tourisme For Help, PSA-FGC): Comment vous, à l'UGPM, faites-vous (vos partenaires et vous) pour que vos partenariats durent?



NDIAKHATE FALL (SG de l'UGPM, Meckhé, S): Je prends l'exemple de Frères des Hommes-Italie, partenaire de notre organisation depuis 1991. Il y a des moments où nous ne recevons pas d'argent de leur part mais nos échanges continuent et nous discutons des difficultés et des nouvelles orientations stratégiques. Puis de nouvelles opportunités de financement leur arrivent et nous élaborons ensemble un nouveau programme.



BERNARD COMOLI (...): Le partenariat? Cela m'interroge. On n'est pas vraiment partenaires avec des gens auxquels nous donnons de l'argent. Ceux avec lesquels je travaillais me disaient: « Vous nous demandez des tas de papiers, mais nous on apprendra à danser avec la musique, on s'adapte ». Pour un Yanomani, seul le présent compte, le lendemain ne veut rien dire. Nous remplissons des comptes-rendus, et c'est normal parce que c'est de l'argent public, mais on ne se rend plus compte que le partenaire est dans un autre monde.



ISABELLE MILBERT (Présidente de la commission partage de savoirs de la FGC): En Inde, je travaille pour des familles habitant des bidonvilles dans la vallée du Gange. Deux femmes, qui sont aujourd'hui des sœurs pour moi, y ont fondé une coopérative permettant aujourd'hui à 10 000 femmes de gagner leur vie par la vente à l'exportation des tissus brodés qu'elles fabriquent. Elles ont trouvé bon nombre de partenaires parmi les ONG.



BENOÎT LECOMTE (GRAD, Genève-Bonneville) Dans le cas de l'UGPM, la distinction entre le « partenariat de lobbying » (CETIM) et un « partenariat de réalisations » (FDH) est apparue clairement et que, durant un PLD, des partenariats de courte durée sont des « briques » utiles pour innover.



CHRISTOPHE VADON (GRAD, Genève-Bonneville): Dans les trois cas, de courts projets ont produit des « tilts ».



BENOÎT: Au cours d'un PLD, des transmissions entre personnes ont lieu, au Nord surtout, et parfois ceci crée de l'inquiétude au sein de l'OP. D'autre part, on entend ceci: « Si nous changeons de président, là-bas continueront-ils à nous aider? »



NDIAKHATE: Un PLD va créer des amitiés et ceci peut être un danger pour la poursuite de la relation entre les deux organisations.



FERNAND VINCENT (IRED, IPD-AOS): Le partenariat de longue durée peut avoir des effets néfastes si il limite la construction de l'autonomie.

2 DE L'APPROCHE SOCIALE À L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DES PARTENARIATS

Les partenariats peuvent-ils se contenter d'une approche sociale? Le moment n'est-il pas venu de s'engager dans une approche économique qui corresponde à l'attente des paysans? Mais les organisations du Sud en ont-elles les moyens? Et les partenaires du Nord sont-ils prêts à les soutenir dans cette voie?



BERNARD: Les OP sont nées de deux sources: d'un espoir (« Formons entre nous, jeunes ruraux, des groupements pour sauver nos villages ») et d'une manne (la grande sécheresse de 1973-74 a introduit dans les villages des acteurs de l'aide internationale). Cette rencontre, durable pour certains, s'est faite selon une « approche sociale du partenariat ».



FERNAND: Aujourd'hui, en 2020, il semble venu le temps de changer d'approche mais les habitudes acquises sont tenaces et freinent la progression d'une « approche économique ». Partout des CLEC (Caisses locales d'épargne et de crédit) existent et prêtent à leurs membres mais n'ont pas de capitaux suffisants pour épauler les investissements lourds des entreprises paysannes.



BERNARD: Et puis les capacités propres des OP à conduire cette évolution restent faibles. Par exemple, l'on sait faire écrire une demande d'aide mais qui sait préparer un dossier pour un emprunt en banque? Et quels liens de collaboration existent entre de jeunes universitaires et les OP de leurs paysans?



PHILIPPE EGGER (IRED, Genève): L'Afrique de l'Ouest aujourd'hui dépense en importations de semences et d'engrais l'équivalent de ce qu'elle reçoit comme aide internationale. Est-ce que les partenariats de longue durée peuvent changer cela et donner plus d'opportunités aux productions et aux ventes des paysans?

LES PARTENARIATS A KOAR



Des sources de financement stables, des partenaires capables d'innover, des relations assez fortes pour s'inscrire dans la durée.

1 LE PARTENARIAT DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE KOAR ET MONTREVEL-EN-BRESSE

La coopération décentralisée est un mode de coopération internationale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays.



LAURENCE DAGUIER (CSI, Montrevel-en-Bresse): Le docteur Louis Jannel, un visionnaire, avait organisé, dans sa commune de Montrevel, le développement local et la coopération internationale, dès les années 80.



RENÉ CHATELET (CSI, Montrevel-en-Bresse): Pour financer cette dernière, il n'a pas hésité à prélever une taxe de 2,30€ par habitant. Le maire qui lui a succédé l'a fait durer et elle est encore en vigueur aujourd'hui, rapportant environ 50 000€ par an ce qui permet à la commune d'apporter sa part dans les programmes de coopération décentralisée en Roumanie et au Sénégal.



BAGANDA SAKHO (Maire de Koar, S): Nos relations datent de plus de trente années et sont nées d'une initiative de la Fédération des pays de Rhône-Alpes qui a coopéré jusqu'en 1996 avec le département de Goudiry dont mon village, Koar, fait partie.

Cette même année, j'ai été élu pour la première fois, puis chargé, dans la communauté rurale de Kothary, de la coopération internationale et tout de suite été invité à Montrevel. Depuis lors, nous ne nous quittons plus.

Ce ne sont pas seulement des relations entre un bailleur de fonds et un receveur. Les financements sont utiles mais les échanges entre nous le sont plus encore. Par exemple, dès 1998, Montrevel a invité notre troupe culturelle de vingt-huit jeunes, garçons et filles et adultes et cela a tissé des liens très forts.



LAURENCE: Aujourd'hui, on parle de développement durable et de démocratie participative, mais en 1998, c'était loin d'être le cas et Montrevel ne savait pas comment s'y prendre pour préparer l'Agenda 21. Nos partenaires de Kothary nous ont alors montré la voie en nous disant: «Il est possible de faire participer pleinement des partenaires, des associations locales, de simples habitants. Nous l'avons fait».



BAGANDA: Lors de l'élaboration de notre plan de développement local à Kothary, nous avons utilisé une méthode qui permettait aux habitants qui le voulaient de participer aux choix. Nous avons été aidés pour réussir cela

par notre partenaire de Genève, «Les Jardins de Cocagne- Solidarité Nord Sud (JACO)». Nous nous enrichissons mutuellement, chacun donnant à l'autre son expérience.



Jacques FONTAINE (CSI, Montrevel-en-Bresse): A Montrevel en 2020, notre défi est de faire renouveler nos accords de coopération décentralisée par notre nouvelle communauté de communes forte de 14 communes et 17 000 habitants. Montrevel hérite de près d'un demi-siècle de coopération, ce qui n'est pas le cas des autres communes où il est probable qu'un certain nombre d'habitants préféreraient «aider la Corrèze avant le Zambèze».



2 LE PARTENARIAT ENTRE DEUX ASSOCIATIONS:

Soxaana Fedde, l'association des villageois de Koar et Jardins de Cocagne/Solidarité Nord-Sud. Un partenariat entre une coopérative de production du Nord et une organisation de producteurs du Sud: des enjeux et des défis semblables.



BAGANDA: Nous avons bénéficié d'un fonds souple apporté, en 1993, par nos amis de Jardins de Cocagne, Reto Cadotsch et François Aubert et financé par la FGC. Il a été géré par quatre organisations paysannes, dont Soxaana Fedde, qui ont choisi de l'utiliser pour mener une recherche-action sur l'épargne et le crédit. Et si un «projet» a bien réussi, c'est celui-là car il a permis le démarrage et de suite l'extension des Caisses Locales d'Épargne et de Crédit, les CLEC (plus de trente aujourd'hui au sein d'une fédération entre Bakel et Tambacounda). Depuis ce moment et jusqu'à ce jour, nous réalisons ensemble différentes activités dont l'alphabétisation, l'eau, le stockage des céréales et la prévention du SIDA (avec Brigitte Studer).

Et puis, c'est par mes amis de JACO que j'ai connu le GRAD et publié mon récit de vie.



BRIGITTE STUDER (Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud): «Les Jardins de Cocagne» est une coopérative de production de légumes à Genève, entre producteurs et consommateurs qui, sous l'impulsion de Reto Caddotch, a promu un volet de solidarité. et est devenue «Les Jardins de Cocagne/Solidarité Nord-Sud» (JACO). Nous sommes partenaires de l'association des villageois de Koar, Soxaana Fedde. Depuis 1984, «JACO» organise, à Genève, des expositions et des débats (l'émigration, les producteurs, bientôt les semences) pour montrer comment cela se passe dans les pays du Sud et comment cela se passe ici, au Nord. Les membres de la coopérative de JACO donnent pour le travail à l'international 1% de leurs achats de produits du potager.

LIRE ET CAPITALISER AU SEIN DES OP



BERNARD: Capitaliser, c'est garder par écrit la mémoire de ce qui se passe de façon à pouvoir la communiquer et d'autres et donc partager l'expérience. Par écrit... parce que la mémoire «orale» ne transmet ni longtemps après, ni avec exactitude. Faute d'enregistrements sinon de textes venant des OP elles-mêmes, à l'exception du livre de Mamadou Cissokho, nous avons écouté, enregistré, puis édité. Mais cela ne remplace pas la capitalisation par les acteurs eux-mêmes.



NDIAKHATE: Si nous ne faisons pas de récits écrits, la transmission à nos enfants sera seulement orale et eux nous diront, comme nous le disons à nos anciens: «Vous n'avez rien fait».



BERNARD: Les jeunes en lisant votre livre vont-ils reconnaître le travail que tu as fait, Ndiakhate, depuis 1983?



NDIAKHATE: Oui, et peut-être même que ces lectures et échanges produiront un deuxième livre! Parce que chacun des animateurs aura ce livre et qu'ensuite des rencontres leur permettront de critiquer ce que l'association fait. Et cela nous amènera à évoluer.



CHRISTOPHE: Pourquoi la relation entre un jeune intellectuel et un leader est-elle si difficile?



NDIAKHATE: Beaucoup d'étudiants viennent faire leur diplôme à l'UGPM mais ensuite l'on ne voit rien de leur travail. Ils disent: «Non, il faut qu'on finalise!» Et puis, un stagiaire a un coût et nous ne prévoyons pas celui-ci dans nos programmes. Nous discutons avec les instituts de recherche et l'université de Thies pour obtenir ce type de collaboration.



DEMBA: Changer cela demande que l'on signe avec eux et leurs professeurs des protocoles et qu'ils ne puissent rien diffuser avant que nous ayons lu leurs textes. Ce serait à la FONGS que ceci devrait être organisé.



GÉRARD PEROULLAZ (Délégation Genève Ville Solidaire): A Genève, des responsables politiques s'étonnent devant un projet de publication de livres: «Est-ce pour là-bas un bon outil de communication?» D'autres disent: «Les jeunes d'ici liront-ils ces récits?» Ils sont intéressés par les sites internet. Pourquoi ne pas choisir divers thèmes et confronter des analyses entre praticiens, universitaires et autres.

LES PARTENARIATS DE L'APRAN

Les organisations du Sud éprouvent souvent des difficultés à accepter de les suivre dans la longue durée. Elles acceptent que ponctuellement et refusent de s'inscrire dans la durée.

1 LE PARTENARIAT DE LONGUE DURÉE AVEC LE GRAD

Suivre l'évolution des objectifs, produire des outils et renforcer les capacités



BERNARD: Les relations entre des groupements de la «zone 6S de Nyassia» et le GRAD ont débuté en 1980, à l'occasion des séances-débats dans les villages portées par le GRAD et l'association suisse Six-S (Se Servir de la Saison Sèche au Sahel et en Savane). Nous étions alors avant la naissance de l'«Association pour la promotion de l'arrondissement de Nyassia» (APRAN)



DEMBA: Ce programme de communication GRAD-Six-S (1978-1992) nous a apporté un grand nombre d'outils et de livrets et, surtout, c'est grâce aux zones Six-S que nous avons construit nos associations. Comment? En négociant, entre groupements membres de la zone, pour le choix des actions, nous avons appris à programmer. En rendant compte de nos dépenses, sur le cahier de comptabilité de notre zone, nous avons appris à gérer de l'argent. En allant dans les villages pour voir quelles aides y étaient arrivées et à quoi elles avaient servi, nous avons appris à évaluer.

Puis, le travail du GRAD de 1992 à 2000 pour le renforcement des capacités des responsables paysans nous a permis d'acquérir des méthodes pour élaborer des projets et des programmes, pour en assurer le suivi et l'évaluation et pour les négocier avec des partenaires. Ceci a été obtenu soit par des semaines de formation organisées par notre fédération, la FONGS, soit par l'utilisation d'une large gamme d'outils pédagogiques produits par des membres de nos associations, avec l'aide de Benoît Lecomte, puis édités et diffusés par le GRAD.

A partir de 2000, l'APRAN se consacre à la recherche de la paix et, depuis lors, nous travaillons avec le GRAD pour informer, faire reconnaître notre objectif, expliquer que notre association, l'APRAN, est neutre, que nous ne sommes ni du côté de l'État, ni du côté de la rébellion, que nous sommes là uniquement pour porter les préoccupations des familles paysannes. Cinq cahiers ont été édités montrant les divers aspects, les réussites et les difficultés de notre combat.

Dès 1985, la famille Lecomte m'a accueilli. Elle est pour moi une référence et un atout dans mon parcours de responsable paysan. C'est dire combien notre partenariat avec le GRAD est de longue durée et bâti dans la confiance et la solidarité.

2 LE PARTENARIAT DURABLE AVEC UNE ONG DU NORD



DEMBA: Pour aider l'APRAN, l'ONG allemande «Pain pour le monde» a agi, dès 1980, par un PLD (Plan Local de Développement) commençant par une période d'essai, puis une phase de renforcement institutionnel et enfin des programmes triennaux successifs élaborés avec les groupements sur le terrain et non en Europe. Mais elle a cessé de travailler au Sénégal à la fin des années 90.

ENTRE LES OP ET L'ÉTAT DU SÉNÉGAL, DE



PHILIPPE: En Afrique de l'Ouest, l'influence des organisations paysannes sur les politiques publiques reste faible et tout se passe comme si les États voulaient développer la production agricole sans en parler avec les paysans. Parallèlement, partout les terres de ces derniers sont accaparées par des urbains qui, eux, produisent selon les normes occidentales. Ma question est celle-ci: Comment mieux asseoir le pouvoir des paysans sur les décisions politiques qui les concernent?



DEMBA: Cette question est notre défi et, si nous ne le relevons pas, nos organisations pourraient disparaître. Ce défi est double: acquérir une capacité économique car aujourd'hui seuls comptent, même dans chaque famille, celui qui a de l'argent, celui qui est autonome; et, en même temps, nous structurer de façon à pouvoir peser sur les décideurs politiques. Avant l'arrivée de Wade au pouvoir, quand le CNCR manifestait l'État tremblait mais, après 2000, le pouvoir ne voulait pas l'entendre et nous a divisés. Aujourd'hui, le CNCR est membre du Conseil économique, social et environnemental et il prend la parole devant Macky Sall mais il n'est pas considéré comme le représentant des OP. Il faut désormais qu'il se batte pour arracher ce pouvoir.



NDIAKHATE: A partir de 2000, l'État a travaillé en ignorant le mouvement paysan et il n'y a pas eu de partenariat entre les institutions publiques et nous. La relation des OP avec l'État du Sénégal est à sens unique. En 1996, nous avons fait



des difficultés à trouver des partenaires qui beaucoup de bailleurs de fonds n'interviennent pas dans la démarche stratégique de leur partenaire.

3 LES PROJETS DE COURTE DURÉE



DEMBA: Aucun partenariat de l'APRAN, autre que notre relation avec le GRAD, ne dépasse huit ans. Depuis 2000, aucun n'a dépassé trois ans et nombreuses ont été les années sans aucun apport d'aide extérieure.

En 2000, comme par miracle, nous obtenons une aide importante, pour trois années, de l'USAID.



BERNARD: Une vingtaine d'animateurs-paysans, tout à fait durables, sont la ressource propre de l'APRAN. Quand une aide est obtenue, ils travaillent pour l'association qui leur donne alors des indemnités. Viennent le temps des vaches maigres, ils se consacrent alors à leurs exploitations familiales et vivent des activités de celles-ci. Et cette débrouillardise dure depuis vingt ans.



DEMBA: Pour faire face, nous cherchons de nouveaux partenaires mais la situation de conflit rebute ces derniers. L'Union Européenne, par exemple, connaît l'engagement de l'APRAN mais ne fera rien pour financer son travail. Par contre - à l'opposé du PLD - elle lance un appel d'offres pour trouver des vulgarisateurs du thème de la « Bonne Gouvernance » et c'est l'APRAN qui le gagne et peut rémunérer ses animateurs durant douze mois.

4 LE NON-PARTENARIAT AVEC L'ETAT



BERNARD: Ce dernier ne considère pas les Organisations Paysannes comme des partenaires potentiels mais il s'en sert pour bon nombre de besoins.

Et, quand Demba accepte, en 2017, la proposition du chef de l'État de devenir député, l'APRAN perd le travail de celui qui était sa cheville ouvrière.

5 LES PARTENARIATS AVEC DES ENTREPRISES



BERNARD: Depuis 2010, constatant l'inconstance des financements extérieurs et l'absence des ressources publiques, l'APRAN se tourne vers la promotion d'entreprises paysannes, en particulier pour la transformation et l'exportation des fruits (mangues, noix de cajou, papayes).



DEMBA: « Keita, dit en 2016 le nouveau chef de l'État, essaie de voir tout ce que tu peux faire pour que les jeunes et les femmes aient des emplois et je mets à votre disposition un fonds de garantie. » Et l'APRAN épaula depuis lors une cinquantaine d'entreprises paysannes grâce à un large partenariat entre des GIE familiaux, un importateur belge, une banque sénégalaise, le Fonds de garantie et l'APRAN. L'approche économique, avec ses prises de risques est présente.

LES PARTENARIATS SONT-ILS POSSIBLES ?

une mauvaise expérience. Pour faire réussir une nouvelle étape de la décentralisation, la FONGS avait donné un mot d'ordre : « Présentez-vous comme candidats aux élections des conseils des communautés rurales » et beaucoup d'entre nous en sont même devenus les présidents. Pour réussir, un raccourci était de s'allier au parti au pouvoir, le parti socialiste à l'époque. Quatre années plus tard le pouvoir est passé aux mains du parti de Wade et pendant douze ans aucun dialogue n'a été possible entre l'État et les organisations paysannes car nous étions considérés comme étant des gens au service de ses adversaires politiques.



BERNARD: L'État utilise les OP mais ne les finance pas du tout, même quand le service rendu est évident et peu coûteux en ressources (ex : en Casamance, le retour des familles dans leurs villages). Par contre, la décentralisation étant de plus en plus effective, des ressources du budget de l'État et des aides sont désormais gérées par les communes (ex : à Koor, les routes et la forêt). Une difficulté actuelle est que le président Macky Sall veut agir en milieu rural mais qu'il a choisi de le faire par la voie économique, qui permet à quelques paysans d'emprunter à la banque pour investir et non plus par la voie socio-économique, celle que les ONG et les OP utilisent jusqu'à présent, qui combine subventions et crédit mutuel et touche beaucoup exploitations familiales.

LES ALLIANCES DE L'UGPM



L'UGPM, grâce à des partenariats de longue durée qui lui ont permis de renforcer son assise, a su créer de véritables alliances à long terme avec diverses organisations pour prendre place dans les luttes globales du monde paysan.

1 UNE « ALLIANCE » ENTRE UGPM, LA VIA CAMPESINA ET UNITERRE



NDIAKHATE FALL (SG DE L'UGPM, MECKHÉ, S):

En 2004, j'étais parmi les délégués sénégalais à la conférence de La Via Campesina au Brésil. C'est là que notre Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal en est devenu membre et que j'ai été nommé au sein de la Commission pour la défense des droits des paysans (...). Nous collaborons avec beaucoup d'organisations du Sénégal comme de la sous-région pour faire discuter à la base nos propositions d'articles de la Déclaration. des droits des paysans (Livre GRAD-UGPM, P. 179)



ANNE GUEYE-GIRARDET (Uniterre, Genève):

Notre syndicat paysan suisse, Uniterre, est membre depuis 1993 de La Via Campesina (LVC), et a été actif pour établir la coordination du mouvement au niveau européen. Nos actions sont essentiellement le plaidoyer politique, le soutien à nos membres et la promotion de la souveraineté alimentaire en Suisse et des partenariats.

Nos partenariats avec les paysans du Sud sont basés sur une vision commune et le partage des connaissances des deux parties sur les enjeux des relations entre le Nord et le Sud. Nous nous disons souvent que les yeux de nos partenaires nous permettent de voir nos propres cécités. Grâce à eux, nous pouvons mieux orienter nos revendications politiques et construire nos argumentaires.

Notre organisation est encore fragile et fonctionne uniquement à partir des cotisations de ses membres paysans, et l'un de nos objectifs est d'arriver à gérer des projets.

Nous avons travaillé au sein du dispositif de préparation de la « Déclaration sur les droits des paysans ». Chaque rencontre permettait de tisser des liens entre les jeunes, entre les femmes, tandis que les réseaux sociaux présentaient des expériences et cela a amélioré peu à peu les contenus des actions de plaidoyer.

2 UNE « ALLIANCE » ENTRE UGPM, LA VIA CAMPESINA ET LE CETIM



MELICK ÖSDEN (CETIM, Genève): Au début des années 2000, le mouvement mondial des paysans La Via Campesina (LVC) a commencé à réfléchir sur les problèmes posés aux paysans par le système d'économie libérale, en particulier sur l'absence de droits pour les protéger. Pourquoi vivent-ils dans de mauvaises conditions et parfois s'exilent quand ils n'arrivent pas à

vivre de leur labeur. Il y avait déjà des liens entre LVC et le CETIM et nous avons contribué depuis 20 années à l'élaboration par nos amis paysans de la « Déclaration sur les droits des paysans » et à sa présentation à l'assemblée générale des Nations Unies (ONU). Le fonctionnement de l'ONU n'est pas évident, savoir où frapper dans les ministères non plus, et c'est pour vaincre ces difficultés que LVC et le CETIM ont agi ensemble. Cette cause a été portée par LVC et des institutions amies (pêcheurs, etc.).

C'était très important qu'il y ait une concertation dans ces négociations intenses entre les paysans et les représentants des États, il y a eu des compromis. Il fallait que tout ce qui se faisait lors des rencontres à Genève « descende » pour que les organisations sur le terrain en discutent, que les paysans donnent leur avis et qu'à la fin chacun d'entre eux puisse dire : « Moi, je suis dans ce texte, ces droits sont bien les miens ». Ce travail laborieux a été accompli par Ndiakhate et ses collègues pendant de nombreuses années.

Quelques pays africains n'ont pas voté mais tous ceux qui étaient présents à New York ont voté « pour ». Mission accomplie ! Le résultat, la Déclaration, est là mais respecter ce texte n'est pas une obligation pour les États et si nous voulons qu'il le soit, il faut tous nous mobiliser. Ce que devraient faire maintenant nos États, c'est analyser les législations pour voir les contradictions entre celles-ci et la Déclaration, en particulier pour les accords internationaux. Quant aux organisations paysannes, il leur faut travailler étroitement avec leurs collectivités publiques.



NDIAKHATE: En 2020, nous, organisations paysannes, devons relever deux défis. En premier lieu, il est important que nos membres s'approprient les textes de la Déclaration pour, surtout, rendre légitimes nos luttes qui jusqu'à présent étaient criminalisées. En deuxième lieu, nous devons trouver comment amener nos décideurs politiques à voter des lois permettant l'application de nos droits, pays par pays.



BENOÎT: « Comment nommez-vous les liens entre LVC et vous, le CETIM ? »



MELICK: Nous avons une vision commune, on sait où l'on veut aller et nous avons élaboré ensemble la stratégie, disons que c'est une « Alliance ». A la différence de nos amis d'UNITERRE, organisation paysanne, nous ne voulons pas prendre des décisions à la place des paysans concernés.

A QUI VENDRE LES PRODUCTIONS PAYSANNES ?



FERNAND: Comme Demba l'a montré, le moment est venu pour les OP de discuter avec les commerçants, ceux qui achètent leurs produits (noix de cajou, mangues) et les vendent, pour obtenir une part de leur profit « Gagnant-gagnant ».

Ma question : Est-ce que les organisations paysannes vont arriver à vendre, sans intermédiaires, leurs productions transformées sur le marché national ?



CHRISTOPHE: au Togo, l'OADEL (Voir la page 7 du « Journal 1 ») promeut des relations directes entre des transformateurs et les consommateurs. Quant au marché international, qui peut croire qu'il fera place aux producteurs paysans...



MELICK: Ce que veulent avant tout les paysans c'est : « Nourrir leur communauté ».



JACQUES: Le marché est-il le mode indépassable du fonctionnement de l'économie mondiale ?

LA TRANSMISSION DE L'EXPÉRIENCE : UN DÉFI POUR LE GRAD



ELIANE (Association Graine de Baobab): Il manque de jeunes dans cette salle alors que les exposés d'expériences que j'ai beaucoup appréciés mériteraient un large auditoire, dont des étudiants. Je souhaite que le GRAD, connu par son apport en matière de formation, puisse consacrer du temps, et pas seulement

le samedi, à cette transmission. Il faut aller vers les jeunes. La jeunesse est présente aujourd'hui dans les rues pour obtenir plus d'engagement des citoyens et des États dans différents domaines. Notre rôle est de l'intéresser aux questions dont nous discutons ici.

LES RESSOURCES DES PLD



Comment assurer le financement des partenariats de longue durée ? De nombreux instruments existent mais l'enjeu est de savoir qui a accès à ces instruments et les contrôle.

1 LES DIFFICULTÉS POUR TROUVER DES FINANCEMENTS

ISABELLE L. : J'admire le travail accompli pour arriver à la Déclaration des droits des paysans. Comment trouver des ressources durant des années surtout pour quelque chose d'immatériel ? Quand on voit les choses se construire sur le terrain c'est facile mais mobiliser des gens autour de nous sur des paroles, des campagnes sur des choses dont on dit qu'elles vont changer et qui demandent plusieurs années pour que cela se fasse... Comment faites-vous ?

NDIAKHATE : En tout cas, au niveau de La Via Campesina, c'était extrêmement difficile de trouver suffisamment d'argent pour prendre en charge tout cela. Il fallait que les membres de LVC contribuent mais aussi les partenaires qui y croyaient, comme la ville de Genève, et qui savaient que c'était une nécessité d'arriver à cette Déclaration. Et puis comment minimiser les coûts ? On a beaucoup travaillé avec d'autres organisations sociales au niveau de Genève et parfois on était hébergé par des personnes.

MELICK : L'on oublie parfois de parler des structures invisibles, utiles non pour assumer la logistique, mais pour minimiser les coûts. Avec le CAJI, une structure soutenue par l'État de Genève, l'on avait un accord pour avoir des nuitées dans des hôtels. Beaucoup de familles ont contribué car au début on recevait une petite dizaine de leaders mais ensuite une trentaine. C'est grâce à cela que l'on a pu faire venir des représentants de tous les continents.

DANIELE : Montrevel démontre combien il est intéressant d'inscrire dans les budgets des collectivités publiques des dotations pour la coopération internationale. Chez moi, à Onex, une commune pas bien riche, nous avons voté pour consacrer plus de 0,7 % du budget communal à la coopération internationale, soit 350 000 FCH en 2019.

BERNARD C. : Pourquoi si peu d'associations membres de la FGC lui ont envoyé leurs commentaires sur le texte de la Nouvelle politique de coopération de la Confédération ?

2 UN OUTIL : LES FONDS NON AFFECTÉS D'AVANCE

FERNAND : Il y a 20 ans, nous obtenions que chaque donateur, dont la Suisse, finance tel ou tel % de nos budgets prévisionnels et que 80 % des fonds obtenus soient non affectés d'avance. Les contrôles étaient nombreux et faits par des cabinets d'audit rigoureux.

LE CAS DE SIX-S

BERNARD : Pourquoi, pour fonder l'association Six-S, avoir négocié un fonds souple et non un projet ? Nous étions en 1976 juste après la grande sécheresse, tout étant à faire, choisir un objectif n'était pas évident. Les villageois avaient les bras cassés et un projet conçu sans eux ne les aurait pas mobilisés. Les agents de l'aide étaient désemparés et venaient quémander des projets.

J'avais observé durant les 15 années précédentes l'absurdité de demander aux gens de « participer ». Pour eux, un projet est quelque chose qui reste l'affaire de l'aide et ne deviendra pas « leur affaire ». Pour que cela le soit, il convient que les « bénéficiaires » choisissent eux-mêmes entre eux ce qu'ils vont faire ensemble. Alors pourquoi pas un fonds non affecté d'avance ? L'aide suisse qui ne trouvait pas de projet a accepté le pari, puis d'autres sources privées. « L'argent de Six-S, c'est notre argent », entendait-on. Cette liberté a des inconvénients, en particulier quand les responsables des OP ne laissent pas les comités de zone choisir eux-mêmes.

DEMBA : Chacune des réunions d'un comité de zone était centrée sur l'une des tâches prévues par les règles de Six-S et pour lesquelles des outils étaient disponibles (comme les fiches-village). Ces moments ont été essentiels pour nos associations et notre fédération nationale.

NDIAKHATE : Nous étions alors des associations débutantes et la responsabilité collective du choix des activités aidées comme les règles de suivi et de contrôle nous ont appris à gérer. Cela, Bernard, nous l'avons capitalisé puis les livrets techniques par activité du GRAD nous ont servi durant des années. Et aussi, aujourd'hui encore, vous pouvez entendre dans une exploitation familiale une femme vous dire : « Ce troupeau-là, je l'ai constitué à partir d'une première brebis acquise grâce à Six-S ».

DANIELE : Pourquoi les bailleurs n'ont-ils pas continué ?

BERNARD : Une évaluation, conduite par quatre experts, dont l'un d'entre eux n'appréciait pas notre méthode, les a persuadés, non que le fonds souple était inefficace ou mal géré, mais qu'après 14 années il convenait de le stopper. Cela n'a pas permis d'élargir l'impact dans d'autres pays que les quatre premiers mais a été plutôt bénéfique, en obligeant les 70 Unions de groupements nées durant cette période à ne plus compter que sur leur propres forces. Mamadou Cissokho, pilier de Six-S au Sénégal, a pu tirer parti du réseau informel d'OP en Afrique de l'Ouest, construit par les assemblées générales annuelles et les voyages d'étude, pour fonder, en 2000, le ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest).

DANIELE : C'est une très bonne méthode que de permettre aux groupements paysans de décider entre eux. Pourquoi n'avez-vous pas publié plus sur Six-S ?

BERNARD : Des amis nous disent effectivement : Vous n'avez pas assez diffusé votre expérience.

3 LES PROCÉDURES DES BAILLEURS DE FONDS

DEMBA : Le contrat avec l'USAID, en 2000, comprenait cette clause : « Si il y a d'autres choses dépensées que celles prévues, elles ne seront pas remboursées. » Or c'était la première fois que l'APRAN concevait un projet de ce type et plusieurs actions-clefs se sont imposées en cours de route, sans pouvoir être remboursées par le programme.

NDIAKHATE : Le système des Fonds de Six-S comprenait une fonction de suivi. A la fin de chaque saison sèche, il fallait avoir consommé toute la dotation et rendre compte des dépenses faites et de leurs usages. Et ceci devant le comptable de l'association et aussi devant les membres du comité de zone. Si ceci manquait, la dotation de la saison sèche suivante était supprimée.

BRIGITTE : C'est un souci que de faire reconnaître à la Fédération genevoise de coopération (FGC) cette nécessité de la durée. Il a fallu que l'on se batte et on continue à se battre car le dernier volet que l'on pensait être celui de la fin de notre projet SIDA-Soxaana Fedde se retrouve tout à coup devant le fait que la Fédération a changé les règles ! Même si le projet a été accepté, sous prétexte qu'il a déjà été soutenu plusieurs fois, de fait le financement n'est pas assuré.

DANIELE : C'est dommage que des institutions comme la Fédération genevoise de coopération fixent des règles qui rendent difficile le financement de PLD.

FERNAND : Les PLD ne sont gérables que si l'on dispose d'une trésorerie suffisante. Or les retards de versement ou de remboursement par les agences peuvent atteindre deux années.

L'aide doit changer. Les six plus grandes ONG suisses ont des fonds de réserve compris entre 3 et 25 millions FCH. Et toutes gèrent en prévoyant non seulement 12 % de frais d'administration mais en plus 12 % de frais de recherche de fonds. Leurs partenaires du Sud n'ont aucune réserve et, dans les contrats d'aide, on limite leurs frais d'administration et l'on exige d'elles qu'elles justifient d'avoir tout dépensé. Est-ce cela le partenariat ?

BERNARD : Aujourd'hui, sauf exception, l'aide extérieure apportée aux OP est très faible alors qu'il y a 25 ans une OP qui élaborait son programme trouvait une ONG pour le financer et poursuivre. Parmi les causes de cette situation, se place au premier rang la procédure de l'appel-à-projets car ce sont les organismes les plus capables de soumettre des dossiers ajustés aux normes des bailleurs qui remportent la mise. Certains, comme les associations Frères des Hommes (FdH) pour l'UGPM, se débrouillent, grâce à leurs fonds propres, pour compléter et couvrir une plus large partie des objectifs de leur partenaire.

FERNAND : Désormais les agences d'aide lancent des « appels-à-projets ». Ceci leur permet d'éliminer les actions qu'elles n'apprécient pas, de choisir les thèmes qui les intéressent et de mettre les OP, les ONG et les bureaux d'étude en concurrence.

ISABELLE M. : En 2018, un appel d'offres de l'Union Européenne en Inde portait sur le renforcement des organisations féminines. Dans le dossier, il était demandé de joindre les états financiers de l'association. Notre offre a été bien estimée mais refusée à cause du niveau d'endettement. Je suis allé rencontrer le bureau d'études qui l'avait emporté et ils m'ont dit qu'ils n'avaient aucune expérience en ce domaine...

GÉRARD : Il est vrai que nous, bailleurs de fonds, nous ne facilitons pas les tâches des associations qui nous présentent ce qu'elles veulent faire. Nos cadres logiques, nos instruments ne sont pas parfaits et les décideurs voient trop à court terme. J'entends souvent cette remarque : « Cette association paysanne cela fait déjà six ans que nous la soutenons, quand deviendront-ils autonomes ? ».

LES VOLONTAIRES

FLORIE : Le Service de Coopération au Développement (SCD), à Lyon, reçoit des candidatures de volontaires du Nord et des demandes de partenaires pour des séjours de une ou deux années. Nous cherchons à satisfaire les deux parties, formons le volontaire avant son départ, suivons sa mission, intervenons en cas de difficulté et l'accueillons à son retour.

GENEVIÈVE : J'ai observé, au Tchad, que bien des séjours d'une seule année étaient trop courts pour connaître assez la culture locale et tisser des liens d'amitié.

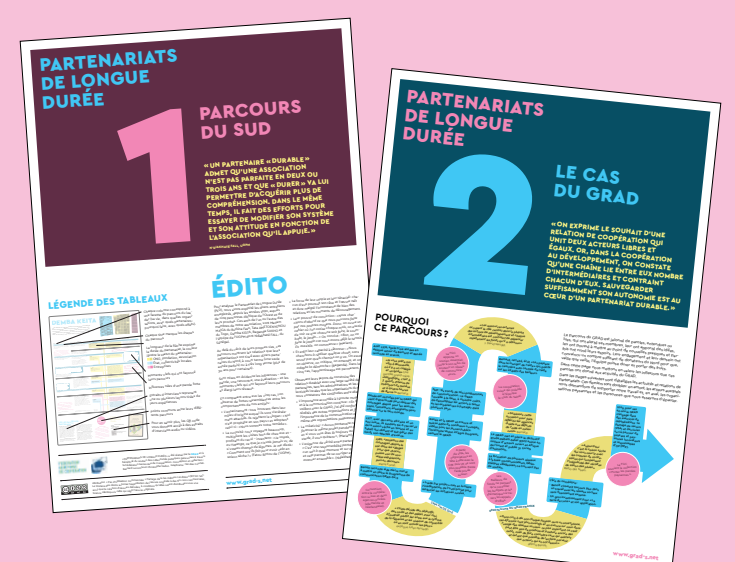
BAGANDA : A Tambacounda, les volontaires du Service national français vivaient en vase clos.

FLORIE : Le SCD coopère avec Frères des Hommes pour suivre leurs volontaires non seulement avant leur départ mais aussi quand ils reviennent. FdH ne donne pas la responsabilité de gérer le budget d'un projet à ses volontaires qu'il accompagne particulièrement bien et, à leur retour, parmi ces derniers, certains deviennent membres de l'association.



Retrouvez des documents audio et vidéo complémentaires sur la chaîne youtube du GRAD.

PARTENARIATS DE LONGUE DURÉE 1 & 2 DISPONIBLES EN LIBRE ACCÈS SUR www.grad-s.net



FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION



«PARTENARIATS DE LONGUE DURÉE» a été réalisé par le GRAD et à bénéficié du soutien des collectivités publiques genevoises à travers la Fédération Genevoise de Coopération.



Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA) : Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.